

# Assemblée des délégués du SEDE

---

Procès-verbal de la séance du mercredi 6 avril 2022  
Hôtel Le National, Delémont, 19h30

---

**Présent-es :** Mmes et MM les délégué-es (13 sur 15)

**Excusé :** Thierry Ortega, Châtillon

**Absente :** Marylène Valle, Mettembert

**Présidente :** Murielle Macchi-Berdat (Delémont)

**Prise du PV :** Catherine Friedli

## Ordre du jour :

1. Ouverture, salutations
2. Procès-verbal de l'AD du 2 février 2022
3. Adjuger le crédit pour les travaux de génie civil dans le cadre du projet « Birse STEP SEDE »
4. Adjuger, suite à la décision de l'AD du 2 février de passer par les marchés publics, le crédit pour le remplacement du collecteur intercommunal du SEDE ente les chambres B30 et B33 dans le secteur de l'Écoquartier à Delémont.
5. Approuver les comptes 2021 du SEDE
6. Communications
7. Divers

**Fin de séance :** 20h40

**Scrutateur :** -

**Annexes :** -

---

## Décisions prises lors de la séance :

- point 2 : acceptation du PV du 2 février 2022
  - point 3 : adjudication d'un crédit de CHF 499'988.85 TTC pour les travaux de génie civil dans le cadre du projet « Birse STEP SEDE »
  - point 4 : adjudication d'un crédit de CHF 947'960.- TTC pour le remplacement du collecteur intercommunal du SEDE dans le secteur de l'Écoquartier à Delémont
  - point 5 : acceptation des comptes 2021 du SEDE
-

## 1. Ouverture, salutations

Murielle Macchi-Berdat (MMB) ouvre la séance et remercie les personnes présentes. Patrizia Monastra est remplacée par Thierry Bourquard pour la commune de Boécourt. Thierry Ortega est excusé pour Châtillon. La presse, les bureaux d'ingénieurs et les membres présents du Comité sont salués et remerciés pour leur présence.

## 2. Procès-verbal de l'AD du 2 février 2022

Le PV est accepté sans remarque particulière.

## 3. Adjuger le crédit pour les travaux de génie civil dans le cadre du projet « Birse STEP SEDE »

MMB cède la parole à Gabriel Friche (GF), qui explique que suite au retour des offres le 11 mars, les bureaux d'ingénieurs ont dû faire baisser les coûts pour que le projet respecte le crédit approuvé en août 2020 (CHF 790'000.- dont CHF 280'000.- à charge du SEDE). GF cède la parole à Denis Moritz (DM), de 2mo.

DM : le marathon administratif arrive à son terme avec la décision de ce soir, et les travaux débuteront le 2 mai. Le défrichage du terrain est terminé et a été bien fait par l'entreprise Schaffner. Le Comité du SEDE a adjugé le 31 mars les travaux de génie biologique à l'entreprise Aménat Sàrl pour CHF 100'325.- et préavisé favorablement à votre intention l'adjudication des travaux de génie civil à l'entreprise Gobat SA pour CHF 499'988.85 TTC. Des trois offres (Membrez SA, Chételat SA, Gobat SA) rentrées, celle de Gobat SA était la plus avantageuse du point de vue des coûts et de la qualité. Cependant, elle était comme les deux autres au-dessus du seuil fixé et il a fallu demander une cure d'amaigrissement de CHF 40'000.- (abandon de souhaits hors-projet, valorisation des matériaux terreux, nettoyage des pistes, etc.). Aucune baisse n'étant possible sur les prestations de service, on arrive à un crédit d'investissement de CHF 822'000.- (dépassement de 4%), mais avec les subventions de CHF 478'000.-, on obtient au final une charge restante de CHF 268'500.- pour le SEDE.

MMB remercie et donne la parole à l'assemblée. Aucune remarque ni question.

VOIE : le crédit de CHF 499'988.85 TTC est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

*DM quitte la séance.*

## 4. Adjuger le crédit pour le remplacement du collecteur intercommunal du SEDE entre les chambres B30 et B33 dans le secteur de l'Écoquartier à Delémont

MMB donne la parole à GF, qui revient sur les événements survenus depuis la dernière AD le 2 février. L'appel d'offres via les marchés publics a entraîné les menaces de M.

Acquaroli de facturer CHF 200'000.- de dédommagements par mois de retard pris dans les travaux. Un projet de tracé passant entièrement sous des garages a été imaginé par le promoteur, refusé par le SEDE qui a continué de défendre la variante 1C, avec l'appui des ingénieurs et de l'avocat. Finalement, le 30 mars, lors d'une réunion des trois parties (Milena Immobilier SA : M. Acquaroli et son avocate, Municipalité : MM Chappuis et l'ingénieur communal, SEDE : MM Friche, Minne et Goffinet), un compromis a pu être trouvé pour un passage du collecteur à côté des garages. M. Acquaroli a même accepté de mettre gracieusement son terrain à disposition pour les matériaux excavés. Le 31 mars, le Comité a préavisé favorablement le crédit de CHF 947'960.- TTC et la réalisation de cette variante dite 1D. Par rapport à l'offre faite en gré à gré, l'augmentation de prix est de CHF 140'000.- (matériaux plus chers, prolongation de la location des engins de levage, modification de la piste de chantier, absence de négociation de rabais, frais d'ingénieurs et d'avocat).

Sébastien Durieux (SD), AFRY : cette variante 1D, que M. Acquaroli a prise à son compte, avait été suggérée par AFRY en son temps. Par rapport à la variante 1C, qui passait sous un immeuble sur quelques mètres à l'est du collecteur actuel, la 1D est contigüe aux garages souterrains, à l'ouest du collecteur actuel, et évite totalement le périmètre des bâtiments. Elle est techniquement tout à fait réalisable, en dépit de la faible pente, et dans un ordre de coût similaire.

GF indique que Milena Immobilier SA prendra CHF 200'000.- à sa charge, Delémont CHF 294'000.- et le SEDE CHF 453'000.-. C'est plus cher, mais la démocratie a joué. SD précise qu'une convention tripartite reste à rédiger et à inscrire au registre foncier.

MMB donne la parole à l'assemblée :

Valérie Soltermann, Haute-Sorne : son CC souhaite s'abstenir et a exprimé le vœu qu'à l'avenir, des oppositions de principe soient faites à tout projet sur des parcelles où se trouvent des équipements du SEDE, pour ne plus se retrouver dans ce genre de situation. La déléguée remercie cependant tous ceux qui se sont investis dans cette procédure, en particulier le président.

GF : nous avons hésité à faire opposition en 2020, mais la section des permis de Delémont nous ayant assuré que nous étions protégés par une convention, nous ne l'avons pas fait. Nous aurions dû prendre le temps de faire cette opposition, M. Acquaroli aurait alors eu le temps de modifier ses bâtiments, aller chacun dans le sens de l'autre aurait été préférable, on a beaucoup appris dans cette affaire.

Pierre-Michel Seuret (PMS), chef d'exploitation de la STEP, ajoute que désormais, il scrute le Journal officiel et le Géoportail chaque semaine, ça demande du travail, mais c'est la meilleure façon de faire.

Yann Rufier, Rossemaison (YR) : son CC l'avait déjà dit le 2 février, il aurait souhaité que le SEDE s'en tienne à la convention de 2013 et il reste opposé à ce crédit. Il trouve en particulier cavalier de devoir se prononcer sans convention, alors que le promoteur est une « girouette ». Cela dit, le coût du passage par les marchés publics

est plutôt de CHF 55'000.- et pas de CHF 140'000.-, c'est certes une mauvaise surprise, mais dans une moindre mesure que présenté.

GF souhaite redire que l'opération reste bonne, car une réfection du collecteur par le SEDE seul, dans quelques années, aurait probablement coûté le double. Par ailleurs, mettre les pieds au mur dans cet affrontement aurait pu mener à un arrêt de chantier de plusieurs mois ou même années. Là, on a une solution raisonnable, qui a certes demandé 20 séances de travail en trois mois. Il faut bien reconnaître cependant que, dès décembre, on a dévié de la convention de 2013.

YR salue le travail effectué par le SEDE, qui est tombé sur un « méchant os » dans ce dossier.

MMB souhaite situer cet épisode dans un contexte. La Municipalité a d'autres problèmes avec M. Acquaroli, face à lui il faut être unis. On va vers une judiciarisation de la vie politique d'une manière générale, c'est regrettable, mais il faut être plus réactif à l'avenir. Elle relève le travail effectué par GF, sa patience et sa persévérance.

VOTE : le crédit de CHF 947'960.- TTC est accepté par 11 voix, une opposition et une abstention, sous réserve de la signature d'une convention et de son inscription au registre foncier.

GF remercie les membres du comité qui l'ont appuyé, Julien Minne et Norbert Goffinet.

*SD quitte la séance.*

## **5. Approuver les comptes 2021**

MMB cède la parole à la caissière, Jocelyne Daneluzzi, qui présente les comptes établis sous le plan comptable MCH2 et vérifiés par la fiduciaire FIDAG le 16 février 2022.

Charges/produits de fonctionnement : CHF 3'074'536.04

Charges/produits des investissements : CHF 5'202'818.38

Bilan : CHF 71'201'335.40

Le solde à charge des communes pour le compte de fonctionnement s'élève à CHF 171'023.86 et les factures ont été envoyées.

VOTE : les comptes 2021 sont acceptés à l'unanimité des personnes présentes.

## **6. Communications**

MMB cède la parole à PMS, qui fait le point sur l'avancement des travaux à l'usine des micropolluants. Depuis jeudi dernier, toutes les eaux sortant des biologies passent par les micropolluants. Les lits de charbon sont en cours d'expansion, ils mesurent 60cm et atteindront à terme 150cm. Des analyses seront menées la semaine

prochaine. La turbine a été mise en route aujourd'hui et a produit ses premiers 25 kWh, tout s'est bien passé. Il reste encore quelques petits travaux de goudronnage et de serrurerie à réaliser. La phase d'optimisation durera jusqu'à Noël et dès l'année prochaine, le SEDE n'aura plus à payer la taxe des micropolluants. PMS remercie l'équipe technique qui fait un travail remarquable, et qui sera renforcée d'ici la fin de l'année d'un EPT.

## **7. Divers, GF**

- Inauguration de l'usine des micropolluants le 30 septembre, de 10h à 14h environ.
- Budget 2023, les syndicats de communes doivent rendre leur copie avant le 30 octobre, une AD est fixée le 26 octobre.
- Fin de mandat du président, un groupe de travail est constitué pour réfléchir à sa succession et à l'organisation du SEDE.

La parole n'est plus demandée et l'assemblée est levée à 20h40/cf